

Chartres, le 27 juin 2018

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique des services de l'Education  
Nationale d'Eure et Loir  
Responsable du SAGIPE

A

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles  
stagiaires lauréats du CRPE session 2018

Division des Personnels  
Enseignants

SAGIPE

Dossier suivi par  
Marianne Plessis  
02 .36 .15. 10. 61

OBJET : Prise en charge administrative et financière – Rentrée scolaire 2018

sagipe@ac-orleans-tours.fr

15 Place de la République  
CS 70527  
28019 CHARTRES Cedex

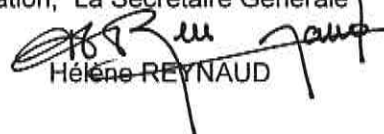
Suite à votre admission au CRPE session 2018, vous êtes affecté(e) dans le département du Cher.

Vous trouverez sur le site de la DSDEN d'Eure et Loir (<http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden28/personnels/>) – SAGIPE, tous les documents utiles à votre prise en charge administrative et financière par le service académique de la gestion individuelle des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public.

Les documents devront être retournés au **SAGIPE18** pour le **mercredi 18 juillet dernier délai** avec les pièces justificatives, de préférence par voie dématérialisée, et en un seul fichier au format pdf (pas de fichier zippé)

J'attire votre attention sur l'importance pour vous de respecter scrupuleusement les délais de retour de ces documents car votre rémunération en dépend.

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Directeur Académique, Responsable du SAGIPE,  
et par délégation, La Secrétaire Générale

  
Hélène REYNAUD